



- 1) Pourquoi mes paiements par prélèvements automatiques ne correspondent-ils pas au montant facturé sur mon relevé?
- 2) Comment puis-je savoir à quels prêts mes paiements ont été appliqués?
- 3) Comment puis-je déterminer quels paiements seront débités à la date du prélèvement automatique?
- 4) Quels types de paiements devrai-je faire ou demander dans le système DAS?
- 5) Comment puis-je entrer mon numéro de contrat de location dans le système?
- 6) Comment puis-je entrer une demande de prêt concernant un contrat de location et comportant des modalités et un calendrier de remboursement non standards?
- 7) Pourquoi ne suis-je pas en mesure d'accéder aux éléments de menu de 2^e niveau dans le menu « Révisions et rapports »?
- 8) Pourquoi le montant du paiement que je veux appliquer à un prêt ne s'affiche-t-il pas dans le champ Montant du paiement ou dans le panier?

-
- 1) Pourquoi mes paiements par prélèvements automatiques ne correspondent-ils pas au montant facturé sur mon relevé?

Le **montant réel** débité de votre compte par le nouveau système en juin pourrait être inférieur au **montant dû** figurant sur le relevé de mai émis par l'ancien système. Il en est ainsi parce que le nouveau système recueille seulement les paiements qui sont dus avant ou à votre date de prélèvement automatique (p. ex., si le prélèvement automatique a lieu le 10 du mois, tous les paiements dus le 10 juin ou avant cette date seront débités). Les autres paiements dus en juin (c.-à-d. du 11 au 30 juin) seront débités à la date du prélèvement automatique suivant, soit le 10 juillet.

- 2) Comment puis-je savoir à quels prêts mes paiements ont été appliqués?

RÉVISIONS ET RAPPORTS > PAIEMENTS > Rapport des détails d'application du paiement

Le **Rapport des détails d'application du paiement** donne des précisions quant à l'application des paiements. Vous pouvez produire le rapport pour un intervalle de dates de votre choix et en format **Excel – Données seulement**, ce qui vous permet de trier les diverses colonnes du rapport.

- 3) Comment puis-je déterminer quels paiements seront débités à la date du prélèvement automatique?

RÉVISIONS ET RAPPORTS > PAIEMENTS > Examiner les prévisions de paiements

L'écran **Examiner les prévisions de paiements** indique les sommes dues et le relevé de facturation sur lequel elles figureront. À l'aide du bouton **Exporter**, vous pouvez extraire cette information dans un format compatible avec Excel et additionner les sommes dont la date d'échéance tombe au plus tard à la date de votre prochain prélèvement automatique afin de déterminer le montant qui sera débité à la date de votre prochain prélèvement automatique.

4) Quels types de paiements devrai-je faire ou demander dans le système DAS?

Vous devrez demander des paiements ponctuels par le système DAS dans les cas suivants :

- Des véhicules sont vendus (au moyen de PAIEMENTS > Soumettre des paiements simples)
- Des contrats de location sont résiliés avant terme (au moyen de PAIEMENTS > Soumettre des paiements simples)
- Des paiements automatiques doivent être remboursés à une date autre que la date de prélèvement automatique (au moyen de PAIEMENTS > Soumettre des paiements combinés)

5) Comment puis-je entrer mon numéro de contrat de location dans le système?

Pour l'instant, le système ne comporte pas de champ pour le **numéro de contrat de location**. Cependant, pour vous permettre de saisir ce renseignement dans le nouveau système, nous vous invitons à utiliser le champ **Numéro de stock** lorsque vous entrez de nouvelles demandes ou gérez des prêts existants à partir de l'écran de gestion des prêts.

Ce champ est interrogeable à l'écran relatif aux **paiements** et apparaît dans la plupart des rapports. Dans le cas des contrats de location transférés de l'ancien système, le numéro est déjà entré dans le champ **Numéro de facture**, qui est également interrogeable à l'écran relatif aux paiements.

6) Comment puis-je entrer une demande de prêt concernant un contrat de location et comportant des modalités et un calendrier de remboursement non standards?

Vous ne pourrez entrer dans le système DAS que des contrats de location dont les modalités ainsi que le calendrier de remboursement et le taux d'amortissement sont standards (p. ex., 1 an à 2,75 %, 2 ans à 2,00 %, 3 ans à 1,75 %, etc.), avec un dernier paiement gonflé ajouté à l'échéance du prêt, conformément à l'entente de crédit. L'équipe d'Opérations, Financement des stocks d'automobiles (OFSA) peut personnaliser les modalités et le calendrier de remboursement du contrat de location au cas par cas. Nous vous recommandons de télécopier les détails du contrat de location en indiquant sur le document « Soumis par le système DAS », si vous préférez sélectionner des modalités et un calendrier de remboursement « non standards ».

7) Pourquoi ne suis-je pas en mesure d'accéder aux éléments de menu de 2^e niveau dans le menu « Révisions et rapports »?

Vous utilisez peut-être Internet Explorer v. 9 (IE9) en mode Affichage de compatibilité. Désactivez le mode Affichage de compatibilité en cliquant sur l'icône « papier déchiré » comme il est indiqué dans la saisie d'écran ci-dessous.

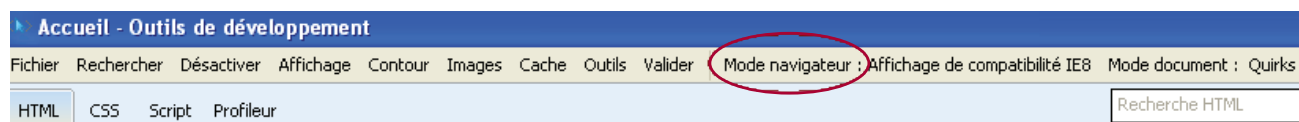


8) Pourquoi le montant du paiement que je veux appliquer à un prêt ne s'affiche-t-il pas dans le champ Montant du paiement ou dans le panier?

Le système est optimisé pour une utilisation avec les navigateurs Internet Explorer v. 9 (IE9), Google Chrome et Mozilla Firefox. Dans la mesure du possible, veuillez utiliser l'un de ces navigateurs.

Si vous utilisez IE10 ou une version supérieure, vous pouvez activer le mode de compatibilité avec IE9 en suivant ces étapes :

1. Appuyez sur la touche F12 pour ouvrir la fenêtre **Outils de développement – DAS**
2. Dans le menu **Mode navigateur**, sélectionnez "Internet Explorer 9". La page s'actualisera automatiquement et devrait désormais fonctionner comme prévu.



3. Fermez la fenêtre **Outils de développement – DAS**.